



# CHARTRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE





**Courdimanche**  
**une ambition**  
**partagée**

**La démocratie participative, c'est l'ensemble des dispositifs, procédures et instruments favorisant l'implication directe des citoyens dans la vie publique.**

# ÉDITO

Madame, Monsieur,  
Mes chers concitoyens,

Depuis de nombreuses années, nous avons eu à cœur de cultiver la participation citoyenne afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir s'exprimer et s'investir dans la vie quotidienne de notre commune.

**Notre conviction est que la démocratie participative peut renouveler en profondeur la politique.**

Nous avons décidé d'aller plus loin et de formaliser les cadres d'intervention dans un souci de clarté et de transparence autour d'un texte de référence. C'est la charte que vous avez entre les mains. L'équipe municipale s'engage à la respecter et à en garantir l'application. Ce texte est le résultat d'une démarche de production collective de Courdimanchois tirés au sort et volontaires. Il est le fruit d'un travail de plusieurs mois qui a permis de mûrir la réflexion et de coller au plus près des attentes du territoire.

Cette production ouvre de nouveaux espaces démocratiques pour construire au quotidien le vivre-ensemble auquel nous sommes tous profondément attachés et ainsi favoriser l'implication de tous dans la décision publique.



**Elvira JAOUËN**

Maire de Courdimanche

**Première étape de cette construction démocratique, cette charte a été présentée lors du conseil municipal du 28 septembre 2017.**

# LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PARTICIPATION

La démocratie participative comporte plusieurs niveaux de participation. Ces derniers ont été définis dans un souci de transparence. Le citoyen doit savoir où sa participation se situe par rapport à la prise de décision.

## • NIVEAU 1 : L'information

L'information est un préalable essentiel à la participation car elle garantit une communication transparente et permet aux habitants d'être averti de ce qui se passe dans la commune.

Ex : Les informations concernant la tenue de réunions ou de travaux.

## • NIVEAU 3 : La concertation

La concertation, c'est l'organisation d'une réflexion collective avec les habitants.

Elle peut porter sur une question ou encore un projet. Elle suppose des échanges réciproques.

Ex : Un projet d'aménagement urbain.

## • NIVEAU 2 : La consultation

La consultation permet de recueillir l'avis des habitants.

Ex : La consultation citoyenne organisée par la ville le 15 juin 2016 sur le choix des jeux du champ Arthur, via les bornes interactives et le site internet de la commune.

## • NIVEAU 4 : La co-construction

La co-construction peut être définie comme une démarche collaborative entre différents acteurs : l'animateur du projet, les habitants, des membres des services et les élus. L'objectif de cette procédure est de mener le projet du début à la fin.

La co-construction est génératrice de nouveaux savoir-faire pour ceux qui s'y impliquent.

Ex : Notre charte de démocratie participative.

**Les grands principes de la charte ont été définis lors du groupe de pilotage du 1er septembre 2017. Ils ont fait l'objet d'une discussion concertée par l'ensemble des acteurs présents.**

**Voici ceux qui ont été retenus :**



# LES GRANDS PRINCIPES

- **La transparence :**

La commune s'engage à une totale transparence dans les décisions relevant de la démocratie participative qu'elles soient positives ou négatives. Les objectifs, les éventuels budgets et les informations les plus pertinentes sont mis à la disposition des habitants pour chaque projet participatif.

- **L'éthique :**

La ville et les différents acteurs de la démocratie participative s'engagent à respecter les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

- **L'égalité :**

Tous les participants à la démocratie participative sont égaux quels que soient leurs origines, leur situation sociale, leur âge, leur handicap. L'objectif est de faire participer le plus grand nombre et d'être inclusif.

- **Le respect :**

Chacune et chacun a le droit de s'exprimer librement et de confronter ses points de vue à condition que cela se fasse dans le respect d'autrui. Les parties prenantes s'engagent à accepter le pluralisme, le principe de l'écoute bienveillante et celui de la parole synthétique.

- **L'échange :**

La Ville s'engage à favoriser les échanges entre les citoyens, les élus et les services pour que puissent cohabiter débats d'idées constructifs et convivialité.

- **L'amélioration continue :**

La municipalité s'engage à faire évoluer la charte ainsi que ses dispositifs participatifs à la suite d'un bilan d'évaluation organisé une fois par an. La démocratie participative n'est jamais quelque chose de figé.

# LES OUTILS DE LA PARTICIPATION

## LE BUDGET PARTICIPATIF

- **La raison d'être d'un tel dispositif :**

Permettre aux habitants de Courdimanche de gérer une partie du budget municipal et ainsi participer à la co-construction de projets qu'ils décident.

- **Comment ?**

En consacrant une partie du budget de la municipalité à ce dispositif et en laissant les habitants définir et construire un projet dont la faisabilité est évaluée en concertation avec les services de la ville.

- **Le cadre :**

- Le budget doit être défini en amont.
- Il s'inscrit dans un calendrier précis.
- Les services accompagnent le projet et veillent à sa faisabilité technique, logistique, financière et juridique.

- **Pour qui ?**

Le budget participatif est réservé aux habitants de la ville de Courdimanche.



# COMMENT ÇA MARCHE ?

## • **Le fonctionnement (sur une annualité budgétaire) :**

- 1.** Un ou plusieurs habitants se réunissent pour proposer un projet.
- 2.** Un groupe de pilotage est mandaté pour le suivi avec les services de la municipalité.
- 3.** En lien avec le groupe de pilotage, les services de la ville s'assurent de la faisabilité du projet proposé.
- 4.** Si avis favorable :  
Les projets sont mis en oeuvre.

**5.** Les différentes étapes de la mise en oeuvre sont validées en réunion avec les citoyens à l'initiative du projet.

## • **Les plus-values attendues :**

- Le budget participatif permet de discuter directement d'un budget.
- Un dispositif à l'échelle du territoire.
- Il s'inscrit dans un vote.
- Les habitants se voient signifier en toute transparence les raisons de la réussite ou de l'échec du projet.



# LES OUTILS DE LA PARTICIPATION

## LE SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES

### • **La raison d'être d'un tel dispositif :**

Soutenir les envies d'agir des citoyens à travers un outil de co-construction.

### • **Comment ?**

En donnant la possibilité aux habitants de Courdimanche de proposer des projets aux élus (petits projets ponctuels, convivialité, animation, jeunesse, sur un temps court).

### • **Le cadre :**

Les propositions faites doivent être d'intérêt général.

### • **Pour qui ?**

Ce dispositif est réservé aux habitants de la commune.

### • **Le fonctionnement :**

- Mise à disposition des habitants d'une fiche-projet (papier, numérique).

- Accompagnement si nécessaire des habitants pour remplir la fiche-projet par les services.

- Envoi de la fiche-projet par le ou les habitant(s) aux élus.

- Etude du projet par les élus.

- Réponse au porteur de projet.

### • **Les plus values attendues :**

- Susciter des envies d'agir sur le territoire.

- Animation du territoire en adéquation avec les besoins, envies des habitants.

- Développement des compétences des habitants (méthodologie de projet).

**« La démocratie participative contribue à développer le lien social, aujourd'hui affaibli par des mécanismes d'exclusions et d'individualisme »**

**Rémi Lefebvre**

# LES OUTILS DE LA PARTICIPATION

## LE DROIT D'INTERPELLATION EN CONSEIL

- **La raison d'être d'un tel dispositif :**

Ce dispositif permet aux habitants de porter à la connaissance des élus une question ou un enjeu et de recevoir une réponse.

- **Comment ?**

Lors du conseil municipal, le citoyen ou l'acteur associatif se déplace devant les élus et pose sa question.

- **Le cadre :**

Chaque demandeur peut faire usage de ce droit à raison d'une fois par an. La question doit être d'intérêt général et du ressort des compétences de la Ville.

- **Pour qui ?**

Citoyens / Associations.

- **Le fonctionnement :**

- Le citoyen ou l'association remplit un formulaire pour solliciter une intervention.

- Doit être défini selon un calendrier précis (délai, date du prochain conseil).

- Le citoyen pose directement sa question en séance.

- **Les plus-values attendues :**


- Faire vivre la citoyenneté.

- Proximité entre les citoyens et l'exécutif local.

- Réactivité des élus aux problèmes et enjeux locaux.

# Conclusion

Cette charte fonde l'engagement mutuel de toutes celles et ceux qui ont à cœur de faire vivre les énergies citoyennes dans le souci de l'intérêt général. La démocratie participative au service de tous, plus qu'un engagement, est une nouvelle façon de concevoir le rapport des citoyens aux élus et l'évolution de la démocratie représentative.



**Cette charte sera régulièrement  
réexaminée pour faire le point et progresser  
dans cette démarche démocratique.**